



Festival
Clermont-Pépin
classique - populaire - folklorique - jazz

2022

Deux volets sont offerts
Participatif
ou
Compétitif

Coordonnées du Festival

Téléphone : 418 227-6356

Adresse : Festival Clermont-Pépin
C.P. 271
Saint-Georges (Québec)
G5Y 5C7

Courriel : festivalclermontpepin@gmail.com

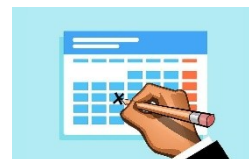
Site Web : www.festivalclermontpepin.org

Calendrier du Festival

Pour les deux volets:

Date limite d'inscription : 11 mars 2022

Candidats acceptés : Élève du primaire ou du secondaire



Pour le volet participatif :

- *Édition virtuelle*

Dépôt des vidéos : Du 24 au 30 avril 2022

Période d'évaluation par les juges : Du 1 au 6 mai 2022

Pour le volet compétitif :

- *Édition en présentiel*

Éliminatoires
Samedi le 7 mai 2022
Heures à confirmer

Gala des finalistes
Dimanche le 8 mai 2022
8 h 30 à 17 h 00
(Sujet à aménagement selon les besoins)

Lieu
Centre culturel Marie-Fitzbach
250, 18^e Rue
Saint-Georges (Québec) G5Y 4S9

Participatif

Dans cette formule, nous voulons encourager les jeunes musiciens à venir pour une première participation au Festival Clermont-Pépin.

Cette formule peut être aussi choisie par un ancien participant.

Aucun jugement ni note ne sera donné. Ici, il n'y a pas de concours.



- Le participant enregistre sa pièce et procède au transfert en vidéo YouTube comme indiqué dans le tutoriel.
- Des prix de participation seront tirés au hasard.
- Le participant recevra de brefs commentaires sur sa production pour l'aider dans son apprentissage.
- Dans ce volet, le musicien peut jouer avec sa partition.

Présentation du vidéo - YouTube



- Un tutoriel indiquant les étapes pour déposer des vidéos sur YouTube en mode non répertorié (mode sécuritaire) est disponible sur le site du Festival.

<http://www.festivalclermontpepin.org/>

- Des vidéos "coups de cœur" du volet participatif pourront être diffusées.
- Pour que les vidéos soient diffusées, la signature d'un parent est obligatoire.

Compétitif

Édition en présentiel

Le Festival regroupe ses participants en 3 grandes catégories : **privée, publique et provinciale**. Dans certains cas, le participant peut être dirigé dans la section Brio.

IMPORTANT : On ne peut s'inscrire aux deux volets. L'inscription se fait soit dans le « Participatif » ou le « Compétitif ».
Le tableau ci-dessous présente chacun des volets.

PARTICIPATIF Les partitions sont permises	COMPÉTITIF Les partitions ne sont pas permises. Limite de temps alloué : 15 minutes	
	Catégories principales	Exigences demandées
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aucun jugement ni note ne sera donné. ➤ Il enregistre sa pièce et transfert sa vidéo sur You Tube. 	Privée	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Étudier au primaire ou au secondaire. ➤ Résider sur le territoire de la CSSBE. ➤ Faire l'apprentissage d'un instrument en cours privé ou au Conservatoire à temps partiel. ➤ Interpréter 2 pièces.
	Publique	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Étudier au primaire ou au secondaire. ➤ Résider sur le territoire de la CSSBE. ➤ Ne pas suivre de cours privés. ➤ Interpréter 2 pièces.
<ul style="list-style-type: none"> ➤ De brefs commentaires lui seront faits pour l'aider à progresser dans son apprentissage. ➤ Des prix de participation seront tirés au hasard. ➤ Envoyer la partition de la pièce en même temps que le document « Lien youtube » disponible sur le site internet. 	Provinciale	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Étudier au primaire ou au secondaire. ➤ Résider au Québec. ➤ Volet classé selon le niveau d'études musicales. ➤ Interpréter 2 pièces. ➤ Ne doit pas correspondre aux critères du volet Brio.

Classements spécifiques	Exigences demandées	
Brio	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Ouvert aux trois catégories : Privée, Publique et Provinciale. ➤ Si vous répondez à un des énoncés suivants, vous êtes automatiquement dans Brio : <ul style="list-style-type: none"> - Étudiant du Conservatoire (temps plein) ou des programmes musique-études. - Étudiant qui présente une combinaison de plusieurs pièces pour « enrichir » son programme musical. - Étudiant dont le cheminement musical ne cadre pas dans les autres catégories. - Étudiant qui interprète des pièces de niveau supérieur à son niveau d'études <u>selon les critères suivants</u> : 	
	Âge au 31 mars 2022	Niveau de répertoire à partir duquel le classement sera dans la section Brio
	5 à 11 ans	2 degrés de plus/nombre d'années d'expérience
	12 ans et plus	3 degrés de plus/nombre d'années d'expérience
	Des années d'expérience peuvent être ajoutées en équivalence pour reconnaître les années faites sur un autre instrument.	

Composition

- Ouvert aux trois catégories : Privée, Publique et Provinciale.
- Fournir une partition écrite de la composition.
- Présenter une seule pièce.
- Seule la partition est jugée, l'interprétation de l'œuvre est complémentaire.
- La partition est permise.

Groupe

- Ouvert aux trois catégories : Privée, Publique et Provinciale.
- Le nombre de musiciens accepté peut varier de 2 à 10 personnes.
- Présenter une seule pièce.
- Former des groupes dont les niveaux d'étude sont homogènes. *
- La partition est permise.
- Jouer sans l'assistance d'un professeur.

**Si un étudiant est au primaire et un autre au secondaire, le groupe sera classé dans les catégories du secondaire.*

Modalité d'inscription

L'inscription se fait par Internet seulement. Vous trouverez le formulaire d'inscription sur le site du Festival. Si vous avez des difficultés lors de l'inscription, veuillez nous contacter.

Frais d'inscription (Non-remboursables)

Volet participatif :		10\$
Volet compétitif :	Catégorie privée ou publique :	30\$
	Catégorie provinciale* :	60\$
	* privée ou publique	
Volet Groupe :	Catégorie privée et publique :	15\$ par participant
	Catégorie provinciale :	25\$ par participant

Un chèque, un mandat postal ou un virement bancaire couvrant les frais d'inscription devra suivre dans les **quinze jours** suivant l'inscription électronique. Le chèque doit être fait à l'ordre du « **Festival Clermont-Pépin** ».

La trésorière du festival Clermont-Pépin recevra les virements bancaires à l'adresse suivante : anneverreault4@hotmail.com. SVP inscrire clairement le nom de l'enfant lors du versement. Remplir les informations sur la question et la réponse pour les virements interac lors de l'inscription.

Un professeur qui présente plus d'un élève au Festival **doit regrouper les frais d'inscription** de chacun d'eux et envoyer un seul paiement couvrant la totalité des inscriptions avec une liste des élèves que couvre le paiement.

La confirmation de l'inscription se fera par courriel à la réception de votre paiement.

Advenant le besoin de changer une pièce inscrite au programme, il est possible de le faire avant le 26 mars moyennant la somme de 15\$. Nous vous demandons alors de faire une nouvelle inscription.

Informations générales - règlements

1. Le Festival assure la disponibilité d'un piano pour les prestations. Tout autre instrument ou équipement demeure la responsabilité des participants.
2. Les participants devront se présenter à l'accueil 30 minutes avant l'heure de leur cohorte afin de confirmer leur présence.
3. **Lors des éliminatoires et du gala des finalistes**, les participants de toutes les catégories devront remettre **deux copies de leurs pièces** à l'accueil.

Pour la catégorie publique, instrument « Chant », la partition de musique doit contenir au minimum paroles et accords. Une partition notée sur une portée est fortement suggérée.

Important :

Si le candidat n'a pas ses partitions, le Festival sera dans l'obligation de le disqualifier sans remboursement. Il sera autorisé à jouer, une note lui sera attribuée, mais il ne recevra pas de trophée et ne sera pas éligible au gala des finalistes.

4. Le choix et le cachet de l'accompagnateur demeurent la responsabilité du participant. **Notez bien qu'un seul accompagnateur est accepté.**

Pour les catégories publique et provinciale, une trame sonore de l'accompagnement est acceptée. Nous vous demandons d'envoyer cette trame en même temps que l'inscription en fichier MP3 afin que nous puissions procéder à un regroupement pour le bon déroulement des prestations.

Pour l'instrument « Chant », aucune trame sonore où la voix de l'interprète original est entendue ne sera acceptée.

5. Un participant ne peut présenter une pièce qu'il a déjà exécutée lors d'une édition précédente.
6. Un participant ne peut pas changer sa pièce en dehors de la période permise.

Important :

Si le candidat change la ou les pièces inscrites, le Festival sera dans l'obligation de le disqualifier sans remboursement. Cependant, Il sera autorisé à jouer, une note lui sera attribuée, mais il ne recevra pas de trophée et ne sera pas éligible au gala des finalistes.

7. Un participant qui choisit de répartir le degré étudié sur deux ans doit l'indiquer aux organisateurs lors de son inscription. (Exemple, 11^e année sur deux ans)

8. Un participant peut se présenter dans la même catégorie avec deux instruments différents. Il doit alors compléter deux fiches d'inscription et défrayer le coût des deux inscriptions. L'envoi d'un courriel au Festival indiquant cette double participation serait apprécié. Le Festival considère que le piano classique et le piano populaire représentent deux instruments différents. Les pièces présentées doivent par contre être différentes.
9. Un participant peut se présenter en solo et en groupe dans la même catégorie. Il doit alors défrayer le coût des deux inscriptions.
10. Un participant peut se présenter dans plus d'une catégorie. Il doit alors défrayer le coût de chaque catégorie.
11. Le volet composition sera ouvert seulement si le nombre de participants le permet. Dans le cas contraire, le Festival se réserve le droit de fermer ce volet pour l'année en cours. Il en va de même avec le volet groupe niveau provincial.
Les concurrents inscrits seront alors remboursés.
12. Le nombre de finalistes dans chaque cohorte dépendra du nombre de participants aux éliminatoires.
13. Les participants en orgue ne sont admis dans aucune catégorie en raison de contraintes techniques.
14. Un participant ne peut en aucun cas aller parler avec les membres du jury avant sa prestation. Si les juges l'offrent, il peut aller les rencontrer après la remise des résultats.
15. Tout participant qui ne se conforme pas aux règlements sera disqualifié sans remboursement.
- 16.1 Dans le volet compétitif : **Aucune partition n'est requise au moment de l'inscription.** Exception faite de la catégorie privée. Le participant doit fournir sa ou ses partitions lors de son inscription si les pièces présentées ne sont pas inscrites aux programmes de l'École préparatoire de musique Anne-Marie Globenski de l'université Laval ou de l'École de musique Vincent-d'Indy.
- 16.2 Dans le volet participatif, la partition de la pièce est envoyée au Festival Clermont-Pépin en même temps que le document « Lien youtube ».
17. Un élève jouant une ou des pièce(s) de deux degrés de plus que son niveau d'expérience (ou d'étude) peut être reclassé ou dirigé vers la catégorie Brio. Se référer à la page 5 du prospectus.
18. Un maximum de cinq points de pénalité sera soustrait du résultat d'un participant qui :
 - dépasse le temps alloué
 - se comporte de manière inadéquate
 - fait usage de partitions

19. Pour qu'un ensemble soit accepté, il doit y avoir une certaine homogénéité quant au niveau d'apprentissage. Ceci permet un meilleur classement et permet à chacun d'obtenir de meilleurs résultats. Par exemple, un duo formé d'un musicien de 8^e degré et d'un autre de 2^e degré est incohérent.
20. Tous les élèves classés dans la cohorte Brio doivent jouer sans leur partition. L'usage de partition entraînera une disqualification du participant et il ne sera pas autorisé à jouer.
21. S'il manque des données lors de l'inscription, le Festival communiquera avec le participant pour lui demander de compléter les informations. Si le musicien ne complète pas son inscription dans les 7 jours suivants, le Festival annulera sa candidature.
22. L'usage d'un métronome est défendu lors des prestations musicales.
23. Lors de l'exécution d'une pièce, aucune reprise ne doit être jouée à moins qu'elle apporte une différence significative à la pièce.
24. Les frais d'inscription ne sont pas remboursables lorsque le musicien ne peut se présenter au Festival.
25. Nous n'acceptons pas qu'un candidat se présente avec un vêtement affichant violence et/ou vulgarité.
26. Pour être éligible à la bourse Sr.-Thérèse-Fillion, l'élève doit fournir sa candidature expliquant son parcours actuel ainsi que le programme et l'institution de niveau supérieur où il se dirigera. **La candidature doit être reçue avant le premier avril de l'année en cours.**
27. Tous les litiges seront portés aux yeux du comité organisateur. Les décisions rendues seront finales et sans appel.
28. Toutes les normes établies selon la santé publique devront être respectées telles que prescrites.

Critères d'évaluation

Technique
Respect des partitions
Musicalité
Tenue et présentation

100 points

Bourses

Cette répartition est suggérée à titre indicatif. Elle peut être modifiée en tout temps pour tenir compte du nombre de participants dans chaque cohorte.

Volet compétitif

CATÉGORIE PRIVÉE ET PUBLIQUE	:	1er prix = 150 \$ à 500 \$
		2e prix = 100 \$ à 400 \$
		3e prix = 75 \$ à 300 \$

CATÉGORIE PROVINCIALE	:	1er prix = 150 \$ à 500 \$
		2e prix = 100 \$ à 400 \$
		3e prix = 75 \$ à 300 \$

Volet participatif

Les prix de participation seront déterminés selon la popularité du volet. À titre indicatif, à l'édition 2021, un prix de 40\$ était tiré pour chaque groupe de 4 inscriptions.

Prix spéciaux

PRIX SŒUR-THÉRÈSE-FILLION :

Bourse offerte par les Sœurs de la Charité de Saint-Louis à un (des) musicien(s) du secteur originaire(s) du territoire de la CSBE. **Il a pour but d'encourager le participant qui entreprend des études supérieures en musique.**

Ce prix a été créé avec la collaboration de Sœur Thérèse Fillion, une des fondatrices du Concours Clermont-Pépin. Des précisions seront ajoutées ultérieurement sur le site internet du Festival Clermont-Pépin.

PRIX COUP DE CŒUR DU JURY (Attribué par un partenaire financier du Festival) :

Le choix du récipiendaire de ce prix est à la discrétion du jury. Il est décerné à un participant démontrant créativité, musicalité, ténacité, etc. Le Festival veut ainsi **encourager les musiciens qui continuent leurs études musicales.**